

La réponse à l'intervention au CSAP



Document de fondements

2026

Ce document de fondements a été réalisé avec la contribution d'Alain Desrochers, professeur titulaire, maintenant retraité de l'Université d'Ottawa, mais formellement associé à cette université, à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université d'Aix-Marseille. Son expertise s'inscrit dans les domaines suivants : analyse didactique du français, étude du développement des compétences en lecture-écriture, pratiques d'enseignement et d'évaluation de la lecture-écriture, et prévention des difficultés d'apprentissage de la lecture-écriture.

Prévenir l'échec, soutenir la réussite : la réponse à l'intervention au CSAP

Le CSAP a la responsabilité d'offrir à tous ses élèves une éducation de première qualité en français, tout en respectant son mandat culturel francophone. La [Loi sur le Conseil scolaire acadien provincial](#) garantit à chaque élève le droit à une éducation en français langue première et soutient le CSAP dans sa démarche de favoriser la réussite et l'excellence pour tous, conformément aux droits protégés par la [Charte canadienne des droits et libertés](#). L'objectif principal est donc la réussite scolaire de chaque élève.

La recherche montre que les élèves n'apprennent pas tous de la même façon, même quand l'enseignement est de bonne qualité. Certains élèves peuvent éprouver des difficultés d'apprentissage et de comportements en raison de différents facteurs de risque auxquels ils sont confrontés. La réponse à l'intervention (RàI) propose une démarche structurée pour atténuer l'impact de ces facteurs de risque dans nos écoles. Elle vise à repérer rapidement les élèves à risque de difficultés d'apprentissage et de comportement

et à leur offrir, de façon proactive, une intervention préventive avant qu'ils ne se trouvent en situation d'échec scolaire. Cette approche est très différente de l'ancienne façon de faire, où l'on attendait que l'élève échoue ou vive de grandes difficultés avant d'intervenir (Brown-Chidsey et Steege, 2009).

La RàI au CSAP constitue un cadre qui relie de manière cohérente la [Loi sur le Conseil scolaire acadien provincial](#), la [politique sur l'éducation inclusive](#), le [plan stratégique du CSAP](#), l'[enseignement efficace](#) et le [plan pour la réussite en littératie](#). En intégrant ces différents éléments, la mise en œuvre de la RàI assure que les interventions du CSAP sont à la fois préventives, proactives et centrées sur le développement des compétences des élèves, et ce, tout en respectant son mandat culturel et linguistique.

Les composantes de l'approche de la réponse à l'intervention

L'approche de la RàI propose un cadre qui intègre et coordonne les actions prévues dans le [plan stratégique du CSAP](#), en offrant un modèle d'enseignement différencié, préventif et fondé sur des données probantes. La RàI facilite l'ajustement progressif du niveau d'intervention (les 3 paliers). Les décisions sont guidées par l'analyse des données afin d'identifier le moment où une intervention plus ciblée ou intensive devient nécessaire.

La réponse à l'intervention (RàI) s'éloigne de l'approche qui consiste à attendre l'échec de l'élève avant d'agir. Elle mise sur le dépistage des élèves à risque et une intervention précoce ciblée et suffisamment intensive pour prévenir l'aggravation des difficultés d'apprentissage et de comportements.

La RàI est un modèle d'organisation et de gestion des ressources éducatives axé sur la prévention des difficultés d'apprentissage et la réalisation du potentiel de tous les élèves à l'école. Les études montrent que les trajectoires d'apprentissage se dessinent dès les premiers 3 mois de scolarisation et restent généralement stables sans intervention ciblée. Chez les élèves en difficulté, la récupération spontanée est rare. Plus l'intervention intensive est tardive, moins elle est efficace et plus elle demande de ressources humaines et financières.

L'approche de la RàI comprend trois (3) paliers d'intervention :

Palier 1

INTERVENTIONS UNIVERSELLES FONDÉES SUR LES DONNÉES PROBANTES (80 % des élèves)

Les interventions du palier 1 sont les premières mesures d'intervention pour prévenir les difficultés chez les élèves. Un palier 1 efficace devrait conduire la majorité des élèves (80 % ou plus) à réaliser les apprentissages prévus dans la salle de classe. Au CSAP, [l'enseignement efficace](#) est l'approche préconisée.

Palier 2

INTERVENTIONS CIBLÉES (15 % des élèves)

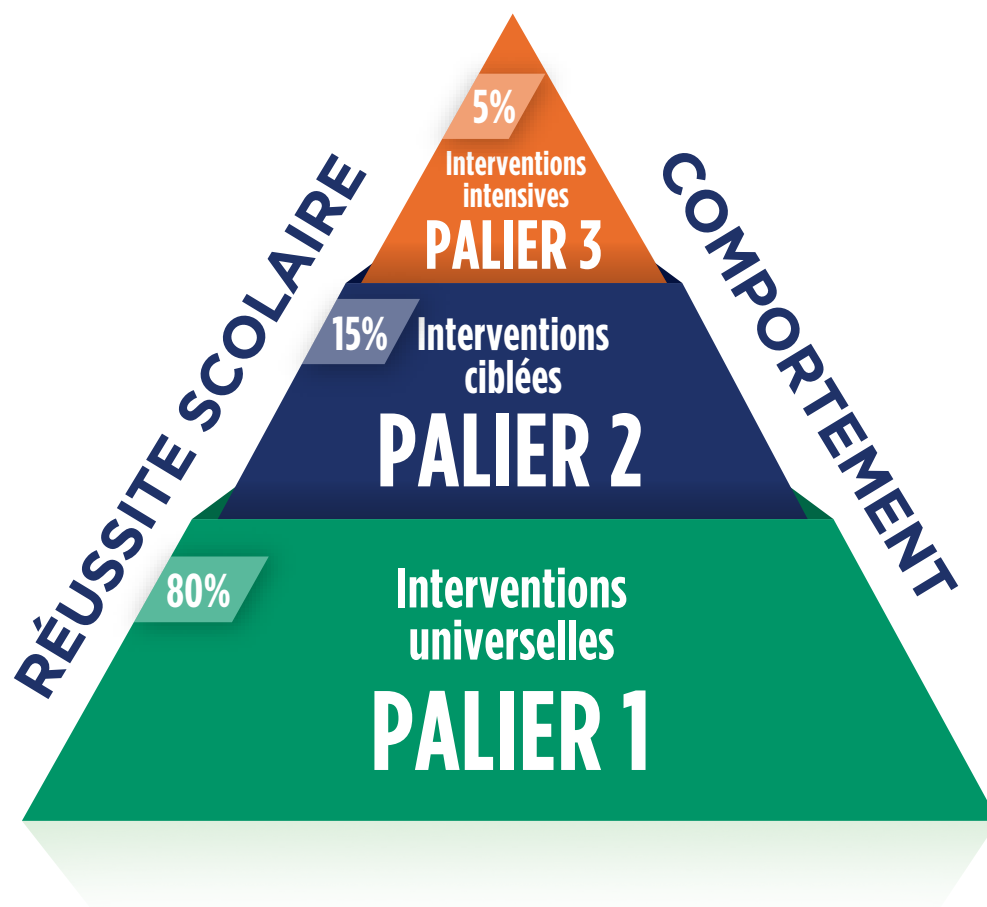
Les élèves qui présentent des difficultés persistantes doivent bénéficier d'interventions adaptées et axées sur des besoins spécifiques, typiquement en petits groupes avec des suivis de progrès réguliers.

Palier 3

INTERVENTIONS INTENSIVES (5 % des élèves)

Les élèves qui présentent des difficultés que les interventions des paliers 1 et 2 ne parviennent pas à surmonter sont dirigés vers un service d'intervention encore plus intensifié et spécialisé avec des suivis de progrès fréquents.





Plusieurs actions sont préconisées pour soutenir la mise en œuvre de l'approche de la RàI (Desrochers, 2021) :

1. Renforcer les interventions universelles fondées sur les données probantes ([enseignement efficace](#)) pour en faire la première mesure de prévention des difficultés d'apprentissage et des écarts de comportement (« palier 1 »).
2. Suivre fréquemment les progrès de tous les élèves au palier 1 afin d'identifier leurs besoins et d'intervenir dans les plus brefs délais.
3. Différencier l'enseignement en intensifiant les interventions selon les besoins ciblés (aborder le « palier 2 » et/ou « palier 3 », au besoin).
4. Suivre fréquemment les progrès des élèves aux paliers 2 et 3 afin d'évaluer l'impact des interventions et de modifier leurs caractéristiques pour les rendre plus efficaces, au besoin.

Conclusion

L'implantation de la RàI au CSAP établit des bases solides pour une approche cohérente et systémique, favorisant la réussite et l'inclusion de chaque élève. Ce document de fondements met en lumière les orientations privilégiées afin d'assurer une mise en œuvre cohérente de la réponse à l'intervention (RàI) à l'échelle de notre conseil scolaire.

Constats clés

1. Le palier 1 se renforce grâce à l'*Enseignement efficace au CSAP* et constitue la première mesure de prévention des difficultés d'apprentissage.
2. La culture des données est essentielle afin de suivre de près les progrès des élèves. Les données constituent un levier incontournable pour orienter les décisions, guider la mise en œuvre de la RàI et évaluer les progrès réalisés.
3. Les paliers 2 et 3, c'est-à-dire l'intensification des interventions, doivent être clairement définis et mis en application de façon cohérente selon le modèle de la RàI. Cette approche exige un alignement réfléchi entre les exigences de la RàI et les modalités de dotation pour bien distribuer les ressources humaines dans les écoles.
4. La mise en œuvre de la RàI est alignée au *Plan stratégique du CSAP*.

Le CSAP dispose d'une vision cohérente pour la mise en œuvre de la RàI à l'échelle du système. L'objectif est de traduire cette vision en pratiques partagées et durables, dont des interventions fondées sur des données probantes, des suivis de progrès fiables et accessibles, des rôles clairs et une dotation alignée sur les principes de la RàI. Cette consolidation vise à renforcer le palier 1, à optimiser les paliers 2 et 3, et à soutenir une mise en œuvre durable, favorisant la réussite et l'inclusion de tous les élèves.

Références

- American Educational Research Association (2014). *Standards for educational and psychological testing*. Washington, DC: AERA.
- Brown-Chidsey, R. et Bickford, R. (2016). *Practical handbook of multi-tiered systems of support: Building academic and behavioral success in schools*. New York: Guilford.
- Brown-Chidsey, R. & Steege, M. W. (2009). *Response to intervention: Principles and strategies for effective practice*. New York: Guilford.
- Canada. (1982). *Charte canadienne des droits et libertés*, partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982*, annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R.-U.), 1982, ch. 11.
- Conseil scolaire acadien provincial. (2023). *Plan pour la réussite en littératie*. La Butte, N.-É. : Conseil scolaire acadien provincial.
- Conseil scolaire acadien provincial. (2024). *Plan stratégique 2024-2030 : Innovons ensemble – Notre vision vers 2030*. La Butte, N.-É. : Conseil scolaire acadien provincial.
- Desrochers, A. (2021). (dir.), *L'approche de la réponse à l'intervention et l'enseignement de la lecture-écriture*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Desrochers, A. et Landry, M.-P. (février 2025). *Proposition d'une carte routière pour guider l'implémentation d'un système de soutien à paliers multiples dans le milieu scolaire*.
- Colloque sur l'implémentation des systèmes de soutien à paliers multiples. Paris, France.
- Ferguson, C. B. (1964). *The inauguration of the free school system in Nova Scotia*. Halifax: The Public Archives of Nova Scotia, Bulletin No. 21.
- Gage, N. A., Sugai, G., Lewis, T. J. et Brzozowy, S. (2015). Academic achievement and school-wide positive behavior supports. *Journal of disabilities policy studies*, 25(4), 199-209.
- Gaudreau, N. (2024). *Gérer efficacement sa classe*. Québec : Presses de l'Université du Québec. 6
- Gauthier, C. & Bissonnette, S. (2024). *Enseignement explicite et données probantes*. Montréal : Chenelière Éducation.
- Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. (2019). *Politique d'éducation inclusive de la Nouvelle-Écosse / Inclusive Education Policy*. Halifax, N.-É. : Gouvernement de la Nouvelle-Écosse.
- Haager, D., Klingner, J. & Vaughn, S. (2007). (dir.), *Evidence-based reading practices for response to intervention*. Baltimore: Paul H. Brookes Publishing.
- Hosp, M. K., Hosp, J. L. & Howell, K. W. (2016). *The ABCs of CBM: A practical guide to curriculum-based measurement*. New York: Guilford Press.
- Nouvelle-Écosse. (2023). *Loi sur le Conseil scolaire acadien provincial* (ch. 10 des Lois de 2023, modifiée en 2024, ch. 2, art. 9-10). Halifax : Gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

